



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Versailles, le 21 mars 2023

## DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS DEEP

La Rectrice de l'Académie de Versailles

Réf. : DEEP 2023-05  
Affaire suivie par :  
Sylvie HENON  
ce.deep@ac-versailles.fr  
☎ : 01.30.83.44.42  
01.30.83.42.71

A

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat

### Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat		INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etab. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95		CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
<b>A</b>	Collèges privés		
<b>A</b>	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
	EREA		
	ERPD		

### **Objet : Notation administrative des Maîtres Auxiliaires Année 2022-2023**

Réf : décret n°62-379 du 3 avril 1962 modifié

La présente circulaire a pour objet la notation administrative qui s'applique aux Maîtres Auxiliaires en Contrat définitif, en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et en Contrat à Durée Déterminée (CDD) à l'année qui exercent dans votre établissement.

#### 1) **Saisie dans l'application GI/GC par le portail ARENA :**

**du lundi 27 mars au vendredi 17 mai 2023**

- d'une appréciation évaluative allant de « très bien » à « médiocre »,
- d'une appréciation littérale, objective, formulée de manière explicite et en cohérence avec la proposition de note et l'appréciation évaluative,
- d'une proposition de note chiffrée selon la grille du corps des Maîtres Auxiliaires.

#### 2) **Transmission à la DEEP des fiches de notation** signées par les intéressés et le cas échéant, accompagnées des pièces justificatives (recours et rapports complémentaires)

**au plus tard pour le vendredi 2 juin 2023**

### Nature du document :

- Nouveau  
 Modifié

### Pour affichage :

Date de campagne : 27 mars au 17 mai 2023  
Retour des notices pour : 2 juin 2023

### Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.  
Annexe 5 p.  
Total 8 p.

Vous trouverez en annexe toutes les informations nécessaires à la notation des enseignants de votre établissement :

- procédure de campagne de notation (annexe 1)
- calendrier des différentes phases de notation (annexe 2)
- grille de référence (annexe 3)
- formulaire de requête en révision de note (annexe 4)

Il vous appartient de porter à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés cette circulaire et ses annexes.

Vous devrez communiquer aux intéressés leur proposition de note ainsi que les appréciations formulées. Il conviendra de les informer de la possibilité d'harmonisation dès lors que votre proposition de note se situe hors grille.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez aux présentes instructions ainsi qu'au respect des délais.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général adjoint  
Directeur des ressources humaines

signé : Michaël CHAUSSARD